

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 7 novembre 2022, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

	Linda McDuff	siège 1
	Bernard Roy	siège 2
	Maryse Dubé	siège 4
	Richard Dubé	siège 5
	André Nadeau	siège 6
Absent	Thierry Beloin	siège 3 (arrive à 19 h 45)

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 22-11-343

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 19 « Varia » ouvert.

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 4 octobre 2022;
4. Période de questions réservée au public;
5. TECQ :
6. Services techniques EXP;
7. Comités;
8. Déclaration des dons de plus de 100\$ et des apparentés 2022;
9. Déclaration des intérêts pécuniaires 2022;
10. Approbation fonds Carrière et sablière;
11. Date des séances 2023;
12. Dénéigement terrains municipaux;
13. Soirée des Fêtes de la MRC de Coaticook;
14. Transport scolaire;
15. Photocopieur;
16. Paiement des comptes :

- 16.1 Comptes payés ;
- 16.2 Comptes à payer ;
- 17. Bordereau de correspondance;
- 18. Rapports :
 - 18.1 Maire;
 - 18.2 Conseillers;
 - 18.3 Directrice générale;
- 19. Varia;
- 20. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2022**

Résolution 22-11-344

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question

5. **TECQ**

ATTENDU QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Résolution 22-11-345

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par la conseillère Maryse Dubé,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. SERVICES TECHNIQUE EXP

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir les services techniques des entreprises EXP pour les travaux du chemin Beloin;

ATTENDU QUE les travaux font partie intégrante de la programmation de la TECQ 2019-2024;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services de Frederic Blais, chargé de projet, infrastructures urbaines;

Résolution 22-11-346

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller André Nadeau,

D'accepter l'offre de services consultatifs divers en génie civil de l'entreprise service EXP pour les travaux du chemin Beloin au montant maximal de 6 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. COMITÉS

ATTENDU QUE qu'un nouveau conseiller a été élu sans opposition en septembre dernier;

ATTENDU QUE que les délégations de comités doivent être redistribué;

Résolution 22-11-347

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

Que les délégations de comités soient celles-ci :

Développement local, régional et réseau routier : André Nadeau
Loisirs : Thierry Beloin
Environnement et culture : Bernard Roy
Famille et aîné : Maryse Dubé
Sécurité civile et tourisme : Richard Dubé
Urbanisme, aménagement et régie des déchets : Linda McDuff

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. DÉCLARATION DES DONNS DE PLUS DE 100 \$ ET DES APPARENTÉS

Aucun membre du conseil n'a reçu de don de plus de 100 \$ au cours de la dernière année.

La déclaration des apparentés a été rempli par chacun des membres du conseil municipal pour l'année 2022.

9. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Marie-Ève Breton confirme avoir reçu des élus une copie du formulaire *SM-70 déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil*. Un dépôt des formulaires est effectué en séance tenante.

Par ailleurs, la directrice générale transmettra au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation une confirmation de dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.

10. APPROBATION FONDS CARRIÈRE ET SABLIERE

ATTENDU QUE des travaux furent effectués sur les chemins municipaux;

ATTENDU QUE ces travaux peuvent être payés à même le fonds carrière-sablrière;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés pour l'année 2022;

Résolution 22-11-348

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

Que le conseil affecte une partie du paiement des travaux effectués sur les chemins municipaux d'un montant de 19 294 \$ au fonds carrière-sablrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. DATE DES SÉANCES 2023

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Résolution 22-11-349

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi sauf lors de journées fériées et qui débuteront à 19 h :

Mardi 3 janvier 2023
Lundi 6 février 2023
Lundi 6 mars 2023
Lundi 3 avril 2023
Lundi 1 mai 2023
Lundi 5 juin 2023
Mardi 4 juillet 2023
Lundi 7 août 2023
Mardi 5 septembre 2023
Lundi 2 octobre 2023
Lundi 6 novembre 2023
Lundi 4 décembre 2023

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. DÉNEIGEMENT TERRAINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité doit faire déneiger les terrains appartenant à la municipalité ainsi que les bornes d'incendie, la borne de recharge et la cloche à vêtement;

ATTENDUE QUE la municipalité a reçu une offre de service de monsieur Yves Vachon;

ATTENDU QUE monsieur Vachon offre un service à la pièce ou un montant forfaitaire pour l'hiver 2022-2023;

Résolution 22-11-350

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter l'offre de service à la pièce d'Yves Vachon pour le déneigement des terrains municipaux 2022-2023, des bornes d'incendie, la borne de recharge et de la cloche à vêtement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. SOIRÉE DES FÊTES DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook organise à chaque année une soirée des fêtes pour l'ensemble des élus et direction générale de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE la soirée se tiendra le 25 novembre prochain à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE les billets sont au coût de 65 \$ taxes incluses;

Résolution 22-11-351

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de 3 billets pour la soirée des fêtes de la MRC de Coaticook au montant de 195 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. TRANSPORT SCOLAIRE

ATTENDU QUE l'école Saint-Pie-X situé sur le territoire de la Municipalité accueille des élèves de maternelle 4 ans et 5 ans;

ATTENDU QUE les élèves qui habitent à moins de 0.8 kilomètres de l'école doivent s'y rendre à la marche;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de trottoir dans l'ensemble du village et considère la marche très dangereuse pour des élèves de 4 et 5 ans;

ATTENDU QUE les parents doivent faire une demande au centre de services scolaires en septembre de chaque année pour vérifier la disponibilité des places vacantes dans le transport scolaire pour pouvoir y inscrire son enfant;

ATTENDU QUE des frais annuels sont exigés pour chaque enfant non éligible qui veut obtenir une place dans le transport scolaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal prend à cœur la sécurité des enfants du village;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir le remboursement, sur présentation de la facture ou entente avec la municipalité, les frais annuels de chaque enfant non admissible au transport scolaire et qui désire y avoir accès;

ATTENDU QUE les frais sont de 135 \$ pour un élève et de 235 \$ maximum pour une famille pour une année;

Résolution 22-11-352

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'autoriser la directrice générale à faire le remboursement des frais annuels de transport scolaire aux parents dont leurs enfants n'ont pas accès au transport scolaire et qui voudraient y avoir accès.

D'autoriser le remboursement dès septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE le copieur de la municipalité doit être changé;

ATTENDU QU' une soumission a été demandé à notre fournisseur;

Résolution 22-11-353

Il est proposé par le conseiller Thierry Beloin,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D'accepter la soumission de l'entreprise La Cartoucherie telle qu'indiquée dans l'entente.

D'autoriser la directrice générale à signer au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 25 342.51 \$ payé du 30 septembre au 2 novembre 2022.

Résolution 22-11-354

Il est proposé par le conseiller André Nadeau,
appuyé par la conseillère Linda McDuff,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 25 342.51 \$ payé du 30 septembre au 2 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 75 519.60 \$ en date du 3 novembre 2022.

Résolution 22-11-355

Il est proposé par la conseillère Linda McDuff,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 75 519.60 \$ en date du 3 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Marie-Ève Breton, directrice générale et greffière-trésorière, a lu la correspondance reçue.

18. RAPPORTS :

18.1 Maire

Rien à signaler

18.2 Conseillers (ères)

Madame Linda McDuff a remplacé monsieur Benoit Lavoie à la réunion des maires de la MRC de Coaticook le 19 octobre dernier. Elle nous fait un compte-rendu.

Elle nous fait également un compte-rendu de la réunion de la régie des déchets du 12 octobre et de la réunion du comité Bel-Environ du 26 octobre. Vu dans l'inflation du coût de la vie, le comité demande à la municipalité un montant supplémentaire de 500\$ à leur contribution annuelle pour l'année 2023.

Monsieur Bernard Roy fait un compte-rendu de la réunion informelle de la TCC du 26 octobre.

Monsieur Thierry Beloin fait un compte-rendu de la planification de la fête de Noël du 3 décembre prochain. Le comité est toujours à la recherche d'un Père Noël et d'une calèche pour apporter les enfants à la salle.

Madame Maryse Dubé fait un compte-rendu de l'activité du CAB qui s'est déroulé au bureau municipal. 5 personnes ont participé à la dégustation des repas de la popote roulante.

Monsieur Richard Dubé fait un compte-rendu de la visite avec monsieur le maire ainsi que les pompiers de Beecher Fall à la station de compression de TC Énergie ainsi que la réunion de la sécurité civile.

18.3 Directrice générale

Madame Marie-Ève Breton mentionne que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement pour la période des fêtes. Elle mentionne également que les rencontres de ressources seront planifiées dans les prochaines semaines.

19. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 07.

Benoit Lavoie, maire

Marie-Ève Breton,
directrice générale et
greffière-trésorière